

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0216-009

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
0216-000 CONCERNANT LA VENTE D'OBJETS
SUR LES EMPRISES PUBLIQUES DE LA VILLE
DE SAINT-JÉRÔME, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,
AFIN D'ABROGER UNE DISPOSITION SUR
L'ACQUITTEMENT DES DROITS EXIGÉS ET DE
PROLONGER LA PÉRIODE AUTORISÉE POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE**

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-14265/21-04-20 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 avril 2021;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1.- Le règlement numéro 0216-000 concernant la vente d'objets sur les emprises publiques, tel que déjà amendé, est modifié à l'article « 4 », au premier alinéa, en abrogeant le paragraphe « 3 ».

ARTICLE 2.- Le règlement numéro 0216-000 concernant la vente d'objets sur les emprises publiques, tel que déjà amendé, est modifié à l'article « 7 », au quatrième alinéa, au paragraphe « 4 », en remplaçant le mot « estivale » par le mot « autorisée ».

ARTICLE 3.- Le règlement numéro 0216-000 concernant la vente d'objets sur les emprises publiques, tel que déjà amendé, est modifié à l'article « 8 », au premier alinéa, en remplaçant les mots « deuxième lundi d'octobre » par les mots « 14 novembre ».

ARTICLE 4.- Le règlement numéro 0216-000 concernant la vente d'objets sur les emprises publiques, tel que déjà amendé, est modifié à l'article « 10 », au premier alinéa, en remplaçant le texte « deuxième samedi d'avril au deuxième lundi d'octobre » par le texte « 2 avril au 14 novembre ».

ARTICLE 5.- Le règlement numéro 0216-000 concernant la vente d'objets sur les emprises publiques, tel que déjà amendé, est modifié à l'article « 13 », au deuxième alinéa, en remplaçant :

- Les mots « deuxième samedi d'avril » par les mots « 2 avril »
- Les mots « deuxième lundi d'octobre » par les mots « 14 novembre »

ARTICLE 6.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La Mairesse,

JANICE BÉLAIR-ROLLAND

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP

/sr

Avis de motion : 20 avril 2021
Présentation : 20 avril 2021
Adoption : ***
Entrée en vigueur : ***